



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E113185

VALABLE JUSQU'AU 02/04/2025

ÉDITÉ LE 22/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 20/12/2007

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 09/05/2023
4 000

Raison sociale : ASSISTANCE DEPANNAGE PLOMBERIE CHAUFFAGE RENOV

Sigle : ADPC RENOV
71 RUE ALBERT VANDERHAEGHEN
59320 HAUBOURDIN

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LILLE

Siret : 501 495 683 00028

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 0052235/B

Assurance Responsabilité Travaux :

GROUPAMA 158602130001

Assurance Responsabilité Civile :

GROUPAMA 158602130001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2023

Téléphone : 03 20 88 20 88

Portable : 06 14 54 73 90

Site Internet : /adpcrenov.com/

E-mail : admin@adpc59.com

Responsabilité légale :

SALKIKI ALI GÉRANT

Fax :

Effectif moyen : 2

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
8611 PROB	Efficacité énergétique - "ECO Artisan@" (Carreleur,Chauffagiste,Couvreur,Électricien,Menusier,Peintre,Plâtrier / Plaquiste,Plombier)	03/04/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	03/04/2024
o Radiateurs électriques, dont régulation.	03/04/2024
o Ventilation mécanique	03/04/2024
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	03/04/2024
o Fenêtres de toit	03/04/2024
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	03/04/2024
o Isolation des murs par l'extérieur	03/04/2024
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	03/04/2024
o Isolation des combles perdus	03/04/2024

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LILLE
272, BOULEVARD GEORGES
CLEMENCEAU
B.P. 16013
59706 MARCQ-EN-BAROEUL CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.